

## Formation Incendie - Equipier Première Intervention

1 jour 4 heures

Programme de formation

### Public visé

- Tout le personnel susceptible d'intervenir sur un début d'incendie, au moyen d'extincteurs ou des robinets d'incendie armés (RIA) et à organiser l'évacuation.
- Recyclage tous les 3 ans.

### Pré-requis

- Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation équipier de première intervention
- Délai de traitement de 0 à 5 jours ouvrés

### Objectifs pédagogiques

La formation EPI est découpée en deux modules distincts : l'incendie et l'évacuation. L'apprentissage théorique mais aussi les applications lors de cas concrets sont au cœur de la réalisation des objectifs.

- Être capable d'identifier les types de feux.
- Être capable de donner l'alerte.
- Être capable d'intervenir efficacement sur un départ de feu.
- Évacuer toute personne présente dans l'établissement, membre du personnel ou du public.

### Description / Contenu

#### EPI - Incendie :

1. Missions de l'EPI,
2. La réglementation,
3. Conséquences et causes d'un incendie dans la société,
4. Généralité sur l'évacuation: le triangle du feu,
5. L'alerte des services de secours,
6. Le feu,
7. Les différents types d'extincteurs, leurs rôles et leurs effets,
8. Les règles de sécurité sur les extincteurs.

#### Évacuation :

1. Techniques d'évacuation,
2. Missions d'un guide-file et d'un serre-file,
3. Conséquences d'une victime pour l'entreprise,
4. Les dangers liés aux fumées,
5. Les consignes de sécurité.

#### Code du Travail

- **L231-3-1** : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche.

#### APSAD Règle R6

Co-drive

1 rue des Pins 38100 Grenoble – ☎ 09 80 80 08 01 – ✉ [contact@codrive.fr](mailto:contact@codrive.fr)

Numéro agrément : 84380731238 – SIRET : 850 220 237 00018





- **Chapitre 4** : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.
- **Chapitre 6** : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

## Modalités pédagogiques

- Formation basée sur des études de cas avec des démonstrations pratiques et des phases d'apprentissage.
- La formation est très réaliste et aussi proche que possible de la pratique.
- Exercices individuels et collectifs.

ou

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation
- Simulations
- Support de cours de la **formation EPI : Équipier de Première Intervention**
- Auto évaluation préalable en amont de la formation
- Évaluation des acquis en fin de formation

## Moyens et supports pédagogiques

- La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.
- Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires.

## Modalités d'évaluation et de suivi

- Mises en situation ou exercices pratiques.
- QCM d'évaluation des connaissances acquises.

Co-drive

1 rue des Pins 38100 Grenoble – ☎ 09 80 80 08 01 – ✉ [contact@codrive.fr](mailto:contact@codrive.fr)  
Numéro agrément : 84380731238 – SIRET : 850 220 237 00018